



Quote part des comptes bancaires

Par **armelwan**, le **16/01/2008** à **12:12**

ma mère mariée sous la séparation des biens m'avait fait une donation de ses biens de son vivant .elle vient de décéder ,et il reste juste a régler ses comptes bancaires.j'avais une procuration pour gérer tous ses biens,a son décès j'ai fait naturellement bloquer ses comptes et le banquier m'a demandé un certicat d'hérédité.rnça se complique car la mairie ne delivre pas de certicat car il y a eu contrat de mariage ,je me retourne vers le notaire qui peut me faire un acte de notoriété mais me parle de quote part a calculer.rnMon père a juste un droit d'usage et d'habitation.rncomment se calcule cette quote part???